

République Française

Département

AIN

Commune de

VESANCY

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 06/06/2017

(Convocation 29/05/2017)

Présents :

Pierre HOTELLIER (maire), Pierre BATARD (1^{er} adjoint), Bernard MUGNIER (adjoint), Eliane JONKER (adjoint), François BEAUDET (adjoint), Alain TEPPE, Damien GRENIER, Françoise CONSANI, Mark BÜTTNER, Luc VALLIER, Cécile PROUTEAU, Yannick DUPRAZ-DANGE,

Absent excusé : Philippe HOULLEMARE.

Début de séance : 20H35

Désignation d'un secrétaire de séance : Cécile PROUTEAU

Approbation à l'unanimité du compte rendu de séance du 02/05/2017

Le point sur les arrêtés du maire

Arrêté 0016-2017 portant résiliation d'engagement du sapeur-pompier volontaire, Pascal EYRAUD, du corps de première intervention non intégrée de Vesancy

Arrêté 0017-2017 portant réglementation temporaire de circulation chemin Pré- Richard suite aux travaux d'extension de réseau d'eaux usées et de déplacement d'un fossé.

Arrêté 0018-2017 portant changement d'échelon de Mme Antoinette MENOUD, agent d'entretien.

Arrêté 0019-2017 portant limitation de vitesse à 30km/heure sur l'ensemble des voiries en agglomération

Arrêté 0020-2017 portant limitation de vitesse à 30km/heure sur une section de la route du Creux

URBANISME

-Les demandes en cours Rapporteur Bernard MUGNIER

Permis de construire PC 00143617B0002 déposé le 07/03/2017 par Madame JOURON Simona pour la réalisation de 2 maisons accolées sur l'OAP en Pochet. Avis favorable le 30 mai 2017.

Déclaration préalable DP00143617B001 déposée le 09/05/2017 par Monsieur Dominique COLIN pour la réalisation d'une pergola. Avis de non opposition le 18/05/2017.

Déclaration préalable DP00143617B002 déposée le 09/05/2017 par ENEDIS pour l'implantation d'un poste transformation pour le futur SDIS. En cours d'instruction à la DDT

Certificat d'urbanisme d'information CUa 00143617B0011 déposé par Maître LAURENT de Divonne les Bains pour la vente des parcelles agricoles B 67 sise sous la côte et B46 sise en Gruessan appartenant à Consorts HOTELLIER-BLANC.

Certificat d'urbanisme d'information CUa 00143617B0012 déposé par Maître LAURENT de Divonne les Bains pour la vente d'une parcelle en Pochet appartenant à M Claude HOTELLIER à M et Mme JOURON.

- La modification N°2 du PLU et enquête publique.

Comme précisé en séance de mai : réception et affichage de l'arrêté de la CCPG prescrivant la modification N°2 du PLU de Vesancy. Mise à disposition d'un registre en mairie et à la Communauté de Commune du Pays de Gex.

Nous avons reçu et affiché l'arrêté et l'avis d'enquête publique de cette modification N° 2.

L'enquête se déroulera du 12/06/2017 au 17/07/2017 inclus

Le projet de modification est disponible sur support papier au siège de la CCPG à GEX et en mairie de Vesancy aux jours et heures d'ouverture au public.

Le dossier pourra être aussi consulté sur le site internet de la CCPG, WWW.ccpG.fr.

Monsieur Bernard GIAZZI désigné en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- Mairie de Vesancy le mardi 13 juin 2017 de 10h00 à 12h00

- Mairie de Vesancy le mardi 20 juin 2017 de 18h00 à 19h30

- Mairie de Vesancy le samedi 08 juillet 2017 de 10h00 à 12h00

-Communauté de Communes du Pays de Gex le lundi 17 juillet de 16h00 à 18h00.

-Projet de délocalisation d'une ferme.

La trame verte qui est à ce jour dans le PLU interdit toute construction sur la zone prévue pour la délocalisation de la ferme.

Après plusieurs réunions avec la CCPG, la trame verte a été revue suite à une étude reconnue des couloirs écologiques. Cette étude a permis de définir dans cette zone un espace perméable qui permet les constructions agricoles.

L'EARL Serignat désirant déposer un Permis de Construire le plus rapidement possible et les couloirs écologiques révisés n'étant pas encore implémentés dans le PLU actuel, il y a obligation de lancer une **déclaration de projet de type environnemental** et d'en justifier de l'intérêt général. Cette déclaration de projet pour être reconnue d'utilité publique donc autorisée par l'état doit être démontrée.

Pour cela une étude environnementale a été mandatée par la CCPG à un cabinet d'étude sur les 4 saisons donc théoriquement sur 1 an maximum avec les séquences ERC (Eviter Réduire Compenser). Attention il faudra bien justifier la séquence E, c'est-à-dire il est nécessaire de prouver que l'on ne peut pas faire la ferme ailleurs. Il sera également important de bien définir l'assiette de construction concernée en tenant compte des projets à venir d'extension d'autres bâtiments.

L'étude pourrait durer moins longtemps car des études ont déjà été faites sur les couloirs ces derniers mois.

Le dossier est porté et financé par la CCPG.

Planning Théorique :

- Phase d'étude : terminée au maximum en juin 2018
 - Phase Personne Publique Associé (PPA) juillet
 - Phase enquête publique aout
 - Phase commissaire enquêteur : septembre
 - Phase recours : octobre
 - PERMIS FIN 2018
- A noter qu'une fois la phase d'étude validée le permis pourrait en parallèle être instruit. Les réunions sur le suivi de ce dossier ont lieu en collaboration étroite avec JY Serignat.

TRAVAUX ET PROJETS

- Le point sur les travaux de la rue du château. Rapporteur François BEAUDET

Les barrières de sécurité restent à poser. Discussion sur le positionnement des barrières devant le château.

- Radar pédagogique. Rapporteur François BEAUDET

Afin de renforcer la sécurisation de la rue du château et le respect de la limitation de vitesse à 30km/heure, il est proposé d'installer un radar « pédagogique » dans la zone du château dans le sens Divonne Gex.

Après consultation, la société Elan Cité a fait une proposition pour un montant de 2 267.19 € HT soit **2 720.63 € TTC**

Après en avoir délibéré l'assemblée décide à la majorité (9 pour, 3 contre) de mettre en place un radar « pédagogique et de confier l'installation à la société Elan Cité.

-Le point sur les travaux de la salle polyvalente ; Rapporteurs Pierre BATARD

- Pose de l'ensemble du carrelage et de la faïence des sanitaires.
- Menuiserie installation des portes principale et de service.
- Pose de la chaudière et installation de la VMC en cours.
- Première couche de peinture terminée.
- Le désactivé de la rampe d'accès PMR et de la cours sera effectué le 12 juin.
- La mise en place des équipements de cuisine est prévue à partir du 26 juin.

- Le point sur les travaux chemin de Pré Richard. Rapporteur François BEAUDET

-Les travaux de déplacement du fossé et du réseau d'eaux usées sont terminés

-Le montant de la remise en état du revêtement suite aux divers travaux (réseau d'eau par CCPG et enfouissement réseaux secs) pour la partie restant à charge de la commune s'élève à 10 479.60 € TTC (Société DESBIOLLES).

-Le montant de la fourniture et la pose d'un poteau incendie pour desservir toutes les habitations du chemin Pré Richard s'élève à 4 806 € TTC (Société DESBIOLLES).

- Les travaux d'enfouissement des réseaux secs : Reprise des branchements par la société SALENDRE et le SIEA fin juin.

- Projet de travaux à présenter au Département pour la dotation territoriale.

Comme chaque année le Département a transmis les informations sur la dotation territoriale 2018 avec la fiche d'intention de projet à retourner avant le 30 juin 2017.

Les projets éligibles doivent commencer ou se terminer en 2018.

Montant minimum du projet 10 000 € HT.

Il est proposé de présenter le dossier de travaux de mise en accessibilité de l'école classe des petits. Une estimation des travaux de mise en place d'une rampe d'accès et de remise en état du mur de clôture de l'école sera demandée pour transmettre le dossier.

L'assemblée est favorable à cette proposition et autorise Monsieur le Maire à présenter le projet de mise en accessibilité de l'école pour prétendre à la dotation territoriale du département pour 2018.

- Divers.

Pour information :

Vente des bois de la parcelle 55 (épicéa et pin) à l'appel d'offre de l'ONF du 20 juin à Château Gaillard.

FINANCES Rapporteur Pierre BATARD

-Décision modificative N°1 du budget de la commune.

Suite à la réception d'un avoir de l'ONF sur une recette indument attribuée à la commune en 2016, il convient d'annuler un titre de 16 000.63 € TTC en émettant un mandat au compte 673 et annuler un mandat de 2431.49 € en émettant un titre au 773.

Les comptes 673 et 773 n'étant pas approvisionnés en conséquence il convient de prévoir une décision modificative 01 du budget.

DM N° 1

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

RECETTES

022	Dépenses imprévues	-13 569	
673	Titre annulé sur exercice antérieur.	+16 001	
773	Mandat annulé sur exercice antérieur		+2 432
	TOTAL	+ 2 432	+ 2 432

Après en avoir délibéré l'assemblée approuve à l'unanimité la Décision Modificative N°1 présentée.

ECOLE**-Scolarisation des enfants de 3 ans Rapporteur Eliane JONKER**

Dans un courrier, Madame la Ministre de l'Education Nationale a rappelé l'importance d'une scolarisation des tout jeunes enfants qui vivent leur première expérience en collectivité.

Elle propose, pour répondre à une scolarisation plus précoce, que les écoles maternelles pourraient accueillir à la rentrée prochaine et dès leur troisième anniversaire, non seulement les enfants qui auront 3 ans dans l'année civile, mais aussi ceux nés entre janvier et février de l'année suivante.

De son côté, la commune de Vesancy maintient la règle du 3^{ème} anniversaire durant l'année civile.

Exceptionnellement, la commune pourra accepter, après consultation du corps enseignant, par dérogation et dans la limite des places disponibles, les enfants nés en janvier et février de l'année suivante.

RELATIONS AVEC LA CCPG**- Conventions encadrant la pratique des randonnées. Rapporteur Cécile PROUTEAU**

Rappel : La commune est propriétaire de plusieurs parcelles traversées par un sentier de randonnée communautaire. Afin de sensibiliser les randonneurs aux dangers liés à la moyenne montagne et de protéger les propriétaires et les exploitants en cas d'accident subi par un randonneur, la CCPG souhaite encadrer la pratique de la randonnée sur le territoire.

Pour cela la CCPG assumera la responsabilité en cas d'accident survenu sur le sentier lui-même et dans ses abords immédiats, sous réserve qu'il soit inscrit au réseau communautaire, et a souscrit pour cela une assurance responsabilité civile.

Afin de bénéficier de ce transfert de responsabilité il convient que la commune signe une convention pour chacune des parcelles concernées afin d'établir les responsabilités et les droits de chacun.

La CCPG ajoute que les communes ont été sollicitées afin qu'un arrêté municipal interdisant la randonnée hors sentier soit pris afin de les protéger de recours éventuels.

Les parcelles concernées par ces conventions sont les suivantes :

A 0084 Au Mont Itinéraire pourra être utilisé par les piétons
A 0086 Au Mont « «
A0104 Au Mont « «
A0103 Au Mont « «
A 0108 Au Mont Itinéraire pourra être utilisé par les piétons
A0131 Au Mont Itinéraire pourra être utilisé par les piétons
A 0130 Au Mont Itinéraire pourra être utilisé par les piétons et par les vélos tout terrain

et tout chemin

A0135 Riamont Itinéraire pourra être utilisé par les piétons et par les vélos tout terrain et tout chemin

A 0137 Riamont Itinéraire pourra être utilisé par les piétons et par les vélos tout terrain et tout chemin

A0154 Riamont « « «

A0148 Riamont Itinéraire pourra être utilisé par les piétons et par les vélos tout terrain et tout chemin

A0153 Riamont « « «

A0150 Riamont « « «

C0364 Bois sous roche Itinéraire pourra être utilisé par les piétons et par les vélos tout terrain et tout chemin

C0398 Bois sous roche « « «

Après avoir délibéré l'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les différentes conventions encadrant la pratique de randonnée. D'autre part, la commune ne prendra pas d'arrêté interdisant la randonnée hors sentier.

- Le point sur le dernier conseil communautaire et les autres rencontres Rapporteur

Pierre HOTELLIER

- Conseil extraordinaire du 17 mai

Projet d'extension du centre commercial de Val Thoiry

- Conseil communautaire du 31 mai.

Parmi les divers sujets abordés, quelques points :

Comptes de gestion et administratifs 2016 et affectations des résultats du budget principal et des budgets annexes.

Réalisation d'une étude énergétique en vue de récupérer l'énergie fatale du CERN.

Mesure financières en faveur de l'installation de médecins dans le Pays de Gex.

Transfert des zones d'activité des communes.

Débat sur les orientations du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) de Divonne les Bains.

- Le point sur les réunions avec la CCPG

Cécile Prouteau présente quelques points traités lors de la dernière commission

Tourisme/Culture/Relations Publiques :

Concernant les subventions aux associations : Discussion sur les appels à projet 2017 et 2018.

Projet VTT col de la Faucille

Inauguration des tables de lecture à la chapelle de Riamont le 24 juin.

DIVERS

-Rappel du calendrier des élections législatives.

Les élections législatives se tiendront les dimanches 11 et 18 juin.

Ouverture du scrutin 8h00. Fermeture 18h00.

Attention : les électeurs établis hors de France inscrits sur la liste électorale de Vesancy

réputés « voter à l'étranger » ne pourront pas voter sur Vesancy pour les législatives. Ils ne pourront voter qu'auprès du consulat.

Diverses informations.

-Vide grenier du 11 juin de 9h00 à 17h00

-Pré- fête de la musique le 16 juin à partir de 18h00

- Inauguration des tables de lecture à la chapelle de Rianmont le 24 juin horaire à confirmer.

- 08 juillet fêtes des pompiers de Vesancy.

Prochaines dates du conseil : Les mardis 04 juillet (exceptionnellement à 20h00), 05 septembre, 03 octobre, 07 novembre et 05 décembre.

Fin de la séance : 22h55

Le Maire et Président de séance

Pierre HOTELLIER

